

Délibération n° 2021-295

OBJET : GARE ROUTIÈRE D'ORSAY - LE GUICHET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT

Siège : Orsay

| | | |
|--------------------------------|---|----|
| Nombre de délégués en exercice | : | 27 |
| Présents | : | 23 |
| Présents et représentés | : | 26 |
| Votants | : | 26 |

Le mercredi 13 octobre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 7/10/2021, s'est réuni à 20h59, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

| | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER | Commune de Ballainvilliers |
| Monsieur Jean-François VIGIER | Commune de Bures-sur-Yvette |
| Madame Muriel DORLAND | Commune d'Epinay-sur-Orge |
| Monsieur Yann CAUCHETIER | Commune de Gif-sur-Yvette |
| Madame Lucie SELLEM | Commune de Gometz-le-Châtel |
| Monsieur Francisque VIGOUROUX | Commune d'Igny |
| Monsieur Jean-Pierre MEUR | Commune de la Ville du Bois |
| Monsieur Clovis CASSAN | Commune des Ulis |
| Monsieur Christian LARDIERE | Commune de Linas |
| Madame Sandrine GELOT | Commune de Longjumeau |
| Monsieur Olivier THOMAS | Commune de Marcoussis |
| Monsieur Nicolas SAMSOEN | Commune de Massy |
| Madame Isabelle KLJAJIC | Commune de Montlhéry |
| Monsieur David ROS | Commune d'Orsay |
| Monsieur Grégoire de LASTEYRIE | Commune de Palaiseau |
| Monsieur Michel SENOT | Commune de Saclay |
| Monsieur Pierre-Alexandre MOURET | Commune de Saint-Aubin |
| Monsieur Bernard GLEIZE | Commune de Vauhallan |

Délibération n° 2021-295

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Monsieur François Guy TRÉBULLE | Commune de Verrières-le-Buisson |
| Monsieur Dominique FONTENAILLE | Commune de Villebon-sur-Yvette |
| Monsieur Igor TRICKOVSKI | Commune de Villejust |
| Monsieur Guillaume VALOIS | Commune de Villiers-le-Bâcle |
| Monsieur Florian GALLANT | Commune de Wissous |

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

| | | |
|--------------------------|-------------------|--|
| Madame Rafika REZGUI | a donné pouvoir à | Monsieur David ROS |
| Monsieur Didier PERRIER | a donné pouvoir à | Monsieur Bernard GLEIZE |
| Monsieur Stéphane BAZILE | représenté par | Madame Marie Dominique GLEYE, suppléante |

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Monsieur Christian LECLERC | Commune de Champlan |
|----------------------------|---------------------|

Secrétaire de séance : Jean-François VIGIER

OBJET : GARE ROUTIÈRE D'ORSAY - LE GUICHET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Clovis CASSAN .

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°49-1473 du 14 novembre 1949 modifié relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers ;

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;

VU la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs ;

VU la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France approuvé le 19 juin 2014, qui visent à réduire l'utilisation de la voiture grâce aux transports en commun ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » ;

VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU les décrets n°2014-1321 et 2014-1323 du 4 novembre 2014 relatifs à la mise en accessibilité des transports ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Syndicat des transports d'Île-de-France du 3 octobre 2017 approuvant la convention partenariale du réseau Les Ulis-Massy-Saclay dans le cadre de la conclusion du Contrat d'exploitation de type 3, signée le 29 décembre 2017 et applicable pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020 ainsi que son avenant n°01 ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de contribuer au développement de son réseau de transport en commun ;

CONSIDERANT l'expérimentation prévue dès le premier trimestre 2022 renvoyant le terminus partiel de la ligne 91.06 en gare routière du Guichet et par conséquent la nécessité de réaménagement de cet espace pour accueillir ces véhicules supplémentaires ;

CONSIDERANT la mise en œuvre, dès septembre 2021, d'une desserte systématique de la gare du Guichet par tous les trains du RER B en heure de pointe ;

CONSIDERANT dès lors l'opportunité de créer un nouveau lien structurant en transport en commun entre Orsay et les quartiers de Corbeville et de Polytechnique ;

CONSIDERANT les possibilités de subvention de ce type de travaux par Île-de-France Mobilités, à hauteur de 70% du coût hors taxe des travaux éligibles ;

Délibération n° 2021-295

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention pour le réaménagement de la gare routière du Guichet ci-annexé ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°8 « Mobilités, Bâtiments, Voirie, Collecte et Traitement des déchets » du 14 septembre 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. SOLLICITE Île-de-France Mobilités pour l'attribution d'une subvention au taux maximum pour le programme de réaménagement de la gare routière du Guichet, selon le dossier ci-annexé ;
2. DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget de l'année concernée, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
3. AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 13 octobre 2021

Extrait conforme à l'original

G d h
Le Président,
Maire de Palaiseau



Grégoire de LASTEYRIE

ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , Mme Marie Dominique GLEYE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211013 - 1mc 136615 - DE
Date AR Préfecture : 20/10/2021

– Affichée / Publiée le : **19 OCT. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr